

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

**Présents** : Monsieur Frédéric MURA, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Madame Marianne HUREL Madame Anne BOQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Marie COSTA, Monsieur Yann BOUGUENNEC Madame Vanessa CHABOURINE, Monsieur Pierre HABERT.

**Absents ayant donné un pouvoir** : M. Philippe BAUMY à Mme Marianne HUREL, M. LHOMME Hervé à Mme Magali BLANLUET, Mme Mariline BOUCLET à M. PELLETIER Fabrice.

**Absents excusés** : Monsieur Gérard HUET, Madame Aline MERIAU, Monsieur Bruno THOMAS, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Anab LEFFRAY,

A été nommée secrétaire : Monsieur Pascal PETITPIERRE

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2023 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :**

➤ **Liste des engagements :**

Fournisseurs	Objet	Compte	Montant TTC	Date
CHRISTIN	Produits d'entretien pour les bâtiments communaux	60631	1 254,84 €	25/05/2023
HUSSON INTERNAT	Fourniture et pose d'un terrain multisports	2128	23 937,60 €	05/06/2023
UBC CREATION	Fourniture et pose d'un terrain multisport	2128	10 447,20 €	05/06/2023
INEO	Préparation support city stade Ss traitant Eurovia	2128	10 201,78 €	05/06/2023
CONCEPT SECURITE	Régularisation vérifications 2023 des extincteurs et plans d'évacuation du gymnase	multi	1 796,18 €	06/06/2023
AVC SECURITE	AGENT DE SECURITE CYNOPHILE - PRESTATION DE SURVEILLANCE DU 21/06 AU 28/08/2023 - PISCINE	611	1 005,00 €	07/06/2023
	Total		48 642,60 €	

➤ **Droit de préemption urbain :**

Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

➤ **Référence 33/2023**

Non bâti – Route du moulin d'Aveau – ZO 496 et 499

*Il s'agit d'une ancienne grange*

➤ **Référence 34/2023**

Non bâti – Hameau de Nestin – ZE 248

*Les traits bleus représentent une canalisation qui reste publique*

➤ **Référence 35/2023**

Non bâti – Route du moulin d’Aveau – ZO 502

➤ Référence **36/2023**

Bâti – Hameau de Nestin – ZI 41

➤ Référence **37/2023**

Bâti – 25 Rue des Maillets – AP 720 -730 -731

➤ Référence **38/2023**

Bâti – 27 Route de la Courie – ZS 92

➤ Référence **39/2023**

Bâti – 432 Rue B. De la Rochefoucault – ZN 125

### **2023-046 – Election des délégués pour les élections sénatoriales**

*Les élections sénatoriales ont lieu le 24 septembre 2023. Les élus communaux devront voter pour désigner 15 titulaires et 5 suppléants.*

*Monsieur Bruno GUYARD demande si on élit des listes de sénateurs.*

*Monsieur Frédéric MURA répond que 6 listes sont déposées en préfecture, d’après ce qu’il sait.*

Le dimanche 24 septembre 2023 aura lieu l’élection de la moitié des sénateurs dont ceux du Loiret. Il faut donc procéder à l’élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

L’élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d’un candidat de chaque sexe. Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l’ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L. 2121-2,

Vu le Code électoral, et notamment les articles L. 284, L.286, L. 289, R.25-1, R.137 et suivants,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l’élection des sénateurs,

Vu l’arrêté préfectoral du 2 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de leurs suppléants à désigner ou à élire par les conseils municipaux en vue de l’élection de sénateurs du 24 septembre 2023,

La liste déposée et enregistrée : « Fay ensemble » est composée par :

- 1 – M. MURA Frédéric, titulaire
- 2- Mme BLANLUET Magali, titulaire
- 3- M ; HUET Gérard, titulaire
- 4- Mme MERIAU Aline, titulaire
- 5- M. PELLETIER Fabrice, titulaire
- 6- Mme YANG Aurore, titulaire
- 7- M. GUYARD Bruno, titulaire

- 8- Mme HUREL Marianne, titulaire
- 9- M. BAUMY Philippe, titulaire
- 10- Mme BOUQUIER Anne, titulaire
- 11- M. PETITPIERRE Pascal, titulaire
- 12- Mme TESSIER Christelle, titulaire
- 13- M. ABBO Jacques, titulaire
- 14- Mme MENNECIER Solène, titulaire
- 15- M. CROCHET Loïc, titulaire

- 1- Mme COSTA Marie, suppléante
- 2- M. LECOINTE Jean-Philippe, suppléant
- 3- Mme LEFFRAY Anab, suppléante
- 4- M. HABERT Pierre, suppléant
- 5- Mme BOUCLET Mariline, suppléante

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
  - bulletins blancs ou nuls : 0
  - suffrages exprimés : 19
- A obtenu : - liste « Fay ensemble » : 19 voix

M. le Maire proclame les résultats définitifs : Liste « Fay ensemble » : 20 sièges dont 15 titulaires et 5 suppléants.

### INFORMATIONS

*-Analyse d'eau conforme aux normes en vigueur.*

*Madame Magali BLANLUET explique que le 08/06/2023, il y a une fuite de gaz sur le chantier du gymnase, avec mise en sécurité et évacuation des habitants à proximité et des écoles. Les enfants des écoles ont également été mis en sécurité sur le terrain de foot et au gymnase intercommunal, la salle des fêtes ne pouvant pas être utilisée du fait de sa proximité avec la fuite. Il y a eu un souci avec la clé du gymnase.*

*Monsieur Frédéric MURA explique qu'une deuxième clef du gymnase de la CCL a été récupérée et sera disponible en mairie afin de pouvoir l'utiliser comme point de repli si une évacuation devait durer. Madame Magali BLANLUET ajoute qu'une personne âgée ne pouvant rester seule chez elle a été prise en charge par le personnel de l'EHPAD*

*Monsieur Frédéric MURA évoque l'évacuation des quartiers des sapins bleus, de la rue de la BRETAUCHE et de la rue André CHENAL par 4 gendarmes, et le policier municipal. GRDF s'est rendu rapidement sur les lieux et a effectué une réparation de la fuite et un contrôle des bâtiments rapide. Il y a eu une grande réactivité de la part des deux écoles, l'évacuation a représenté beaucoup d'enfants en même temps.*

*Madame Christelle TESSIER ajoute que les enseignants ont parfaitement assuré l'évacuation de leurs élèves, les exercices réguliers servent.*

*Madame Magali BLANLUET ajoute que l'évacuation pour cette fuite de gaz s'est très bien passée sans problème majeur à relever.*

*Monsieur Bruno GUYARD informe qu'il y a un café de quartier, le 17/06/2023 rue Alphonse DESBROSSES.*

*Madame Aurore YANG évoque le déplacement en Italie, un beau weekend. Il semble difficile de maintenir un jumelage actif entre les deux communes. Le 21 juin aura lieu la fête de la musique.*

*Monsieur Frédéric MURA explique qu'il a parlé du jumelage avec les enseignements de CM2, Monsieur Sylvain ANCEAU et Madame Barbara PELLEGRIN, elle faisait des traductions en italien et semble partante pour organiser des échanges entre les 2 écoles. Mais les élèves de CM2 partent déjà une semaine en classe de mer, un voyage en Italie sera peut-être difficile à organiser en plus*

*Madame Marianne HUREL annonce qu'il y a une réunion pour l'EHPAD le 29 juin 2023 à 19h.*

*Madame Christelle TESSIER informe que la cérémonie d'ouverture des jeux olympique a lieu cet après-midi, le 9 juin à 15h30 et la cérémonie de clôture est prévue le 20 juin à 15h30. Les jeux Fay 'olympique auront lieu le 1<sup>er</sup> juillet.*

*Monsieur Frédéric MURA ajoute que l'inauguration du gymnase était prévue le même jour mais les travaux ont pris un peu de retard et du coup, l'inauguration sera repoussée en septembre.*

*Monsieur Pascal PETITPIERRE demande si cela impactera l'utilisation du gymnase pour les clubs.*

*Monsieur Frédéric MURA répond que non, il n'y aura pas d'interférence puisque le bâtiment sera réceptionné dès mi-juillet.*

*Monsieur Bruno GODET explique que le concours photo se termine fin juin.*

*Monsieur Pascal PETITPIERRE remercie Madame Laura CHARLES pour la communication autour de la baisse du niveau d'eau du Canal. Monsieur Frédéric MURA ajoute que c'est une catastrophe parce qu'il ne pleut pas, et que le canal n'est pas prêt de se remplir.*

*Monsieur Bruno GUYARD demande si les nouvelles installations n'empêchent pas les dégradations.*

*Monsieur Frédéric MURA répond que non.*

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- **Jeudi 29 juin 2023 à 20 heures, Salle du Conseil Municipal.**

La séance est levée à 20H50.

**Le Maire,  
Frédéric MURA.**

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Fay-aux-Loges. The stamp contains the text 'COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES' around the perimeter and '2023' at the bottom. Overlaid on the stamp is a blue ink signature, which appears to be 'FMURA'.